

collectif poitevin

# d'ailleurs nous sommes d'ici

**La Préfecture de la Vienne s'acharne contre Kamel,  
mineur camerounais et lycéen poitevin,  
libéré après 29 jours de rétention, il est toujours menacé  
d'expulsion !**

Né en 1997, Kamel est pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (protection due aux mineurs) depuis 2 ans et scolarisé régulièrement au lycée Auguste Perret.

Il est aujourd'hui accusé d'avoir fraudé. Son acte de naissance est mis en cause par la préfecture : le quartier nord de la ville de Douala où il est né est inconnu de l'administration française, mais connu de l'ambassade du Cameroun qui lui a délivré cette année passeport et carte d'identité !! La préfecture en conclut que ces documents ont été délivrés sur la base d'un faux. Elle appuie sa contestation sur... une lettre anonyme !

Kamel a été soumis à des tests osseux, qui, comme c'est le cas pour la quasi-totalité de ces mineurs étrangers, l'ont déclaré majeur.

Kamel, convoqué au commissariat de Poitiers le 9 octobre, il est arrêté et transféré à Bordeaux, enfermé au Centre de rétention.

Libéré vendredi 7 novembre, au bout de 29 jours, il reste menacé d'expulsion.

**Le Collectif DNSI appelle, avec les lycéens et lycéennes d'Auguste Perret, à manifester en nombre pour l'annulation de l'Obligation à Quitter le Territoire Français qui frappe Kamel.**

*Rassemblement et sit-in  
devant la Préfecture  
Jeudi 13 novembre à 12h30*

collectif poitevin

# d'ailleurs nous sommes d'ici

**La Préfecture de la Vienne s'acharne contre Kamel,  
mineur camerounais et lycéen poitevin,  
libéré après 29 jours de rétention, il est toujours menacé  
d'expulsion !**

Né en 1997, Kamel est pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (protection due aux mineurs) depuis 2 ans et scolarisé régulièrement au lycée Auguste Perret.

Il est aujourd'hui accusé d'avoir fraudé. Son acte de naissance est mis en cause par la préfecture : le quartier nord de la ville de Douala où il est né est inconnu de l'administration française, mais connu de l'ambassade du Cameroun qui lui a délivré cette année passeport et carte d'identité !! La préfecture en conclut que ces documents ont été délivrés sur la base d'un faux. Elle appuie sa contestation sur... une lettre anonyme !

Kamel a été soumis à des tests osseux, qui, comme c'est le cas pour la quasi-totalité de ces mineurs étrangers, l'ont déclaré majeur.

Kamel, convoqué au commissariat de Poitiers le 9 octobre, il est arrêté et transféré à Bordeaux, enfermé au Centre de rétention.

Libéré vendredi 7 novembre, au bout de 29 jours, il reste menacé d'expulsion.

**Le Collectif DNSI appelle, avec les lycéens et lycéennes d'Auguste Perret, à manifester en nombre pour l'annulation de l'Obligation à Quitter le Territoire Français qui frappe Kamel.**

*Rassemblement et sit-in  
devant la Préfecture  
Jeudi 13 novembre à 12h30*